

TALENCE ÉPARGNE UTILE



EXEMPLE DE CONTROVERSES RISQUÉES GÉRÉES EN 2017



LES FAITS CONCERNÉS

En Chine, des violations des droits des travailleurs ont été relevés dans une usine qui produit des biens de consommation vendus à l'international sous différents noms de marque. L'ONG China Labor Watch (CLW) démontre des lacunes quant aux dispositifs mis en place pour s'assurer du respect des exigences sociales et éthiques en matière d'approvisionnement. L'usine en question a été auditée et a pourtant été autorisée à produire des biens pour le compte de grands groupes. L'ONG liste 19 violations et mentionne la notion de travail forcé. Parmi elles, on cite la durée de travail particulièrement longue (entre 12 et 15h par jour), la gestion des heures supplémentaires, le nombre de jours de congé, la sécurité au sein de l'usine (chaleur, saleté), la fraude lors des inspections ou d'audits.



NOS DEMANDES

Connaitre la position de l'entreprise face à ces allégations et en savoir plus sur d'éventuelles mesures correctives.



LE RETOUR DE L'ENTREPRISE

Après avoir déclenché un audit auprès du fournisseur, l'entreprise a pris des mesures correctives, nous communiquant un plan d'action détaillé et assorti de deadlines : la fin de la collaboration avec les agences intérimaires concernées qui confisquaient les papiers, la mise à jour de la procédure concernant le recours à des agences intérimaires, un plan d'action concernant la santé-sécurité, les conditions de travail et la formation à l'usine en question.

Sources : Talence Gestion & Ethifinance



LES FAITS CONCERNÉS

1. Le conflit social dans les centrales du Gol et de Bois-Rouge à La Réunion.
2. Les possibles impacts environnementaux du projet Galion 2.



NOS DEMANDES

1. Les Directions Générales des sites se tenaient toujours prêtes au dialogue et la principale revendication des syndicats porte sur la réduction du temps de travail à 32 heures mais plusieurs médias mentionnaient aussi des risques professionnels, d'exposition à la fibre d'amiante ou à la fibre de céramique. Nous avons interpellé l'entreprise sur ces risques spécifiques.
2. La centrale Galion 2 serait alimentée, dans un premier temps, à hauteur d'environ 10 % par de la biomasse locale, constituée de bagasse fournie par la sucrerie du Galion ainsi que d'autres biomasses locales aujourd'hui disponibles sur l'île. L'objectif serait de porter progressivement la part de la biomasse locale à 40% à horizon 2024, grâce au développement de filières locales agricoles et forestières. Le complément en biomasse serait constitué de granulés de bois importés d'Amérique du Nord. Cette biomasse importée serait certifiée afin de garantir la traçabilité, les bonnes pratiques et la durabilité des exploitations forestières dont le bois est issu. Nous avons demandé des informations sur les engagements qui pourraient être pris par Albioma face à l'impact environnemental de ses fournisseurs.



LE RETOUR DE L'ENTREPRISE

1. Le dialogue avec les représentants des syndicats a été réinstauré. La situation sur les problématiques Santé/Sécurité a été clarifiée.
2. Le Groupe a inséré dans ses contrats d'approvisionnements des exigences de certification minimale de la biomasse importée, garantissant ainsi une gestion forestière durable et le maintien (voire l'accroissement) du stock de carbone à l'échelle du bassin d'approvisionnement.

Sources : Talence Gestion & Ethifinance

Avertissement :

Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif à la date d'établissement du document, sur la base de sources dignes de foi, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis. Elles ne sauraient donc être considérées comme un conseil en investissement, une recommandation de conclure une opération ou une offre de souscription. Ce document est réservé à un usage strictement personnel. Les informations qu'il contient sont de nature confidentielle, et son(s) lecteur(s) s'engage(nt) à respecter leur caractère confidentiel. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Il est rappelé aux investisseurs que la performance passée ne préjuge pas de la performance future, et que la valeur des différents placements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Les fonds ne sont pas garantis et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les frais, les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Toute souscription dans nos fonds doit se faire sur la base du prospectus en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à contact@talencegestion.fr. Les fonds présentés dans ce document sont de droit français, conformes à la 2009/65/CE (UCITS IV) et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons. Il vous appartient de vous assurer que la réglementation qui vous est applicable, en fonction de votre statut et de votre pays de résidence, ne vous interdit pas de souscrire les produits ou services, décrits dans ce document. L'accès aux produits et services peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays.